



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0599**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Eau et assainissement - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2021 - Convention entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2021**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : **mercredi 12 mai 2021**

Secrétaire élu : **Madame Nathalie Dehan**

Affiché le : **mardi 1er juin 2021**

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0599**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Eau et assainissement - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2021 - Convention entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2021**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par décision de la Commission permanente n° CP-2018-2727 du 12 novembre 2018, le Président de la Métropole a été autorisé à signer la convention-cadre 2019-2022 fixant les conditions de partenariat entre la Métropole, l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) et le GRAIE.

L'accompagnement de la recherche dans le domaine de l'eau par la Métropole passe, notamment, par l'accompagnement de 2 structures complémentaires : Le GRAIE et l'OTHU.

Le GRAIE est une association organisant le partage et l'évolution de la connaissance dans le domaine de l'eau. Ce travail s'effectue par la création de groupes de travail et la participation de l'association à des projets de recherche pour permettre la conversion des travaux scientifiques en matière première pour les services opérationnels. La Métropole subventionne historiquement cette association

L'OTHU réalise des suivis de sites, assure le bon fonctionnement des installations de suivi et la bancarisation des données associées.

Les données, ainsi accumulées, sont une source précieuse pour le monde de la recherche et la Métropole. Elles permettent le montage de projets de recherche sur la base de longues chroniques de données souvent manquantes dans ce domaine.

Comme précisé ci-dessus, les travaux menés grâce à ces données sont "retraitées" par le GRAIE pour être convertis en outils concrets pour les opérationnels. C'est donc la "matière première" permettant *in fine* l'adaptation des pratiques de la collectivité. À titre d'exemple, ce partenariat est l'un des éléments ayant permis à la métropole de rayonner sur la thématique de la ville perméable.

II - Détail du travail avec le GRAIE

Le GRAIE est une association créée en 1985, qui a pour objet de mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau et de l'urbain, de développer et valoriser la recherche et de diffuser l'information dans ce domaine.

Sa création fut consécutive à la politique développée à l'époque par le service technique de l'urbanisme (STU) du ministère de l'équipement, portant sur la constitution de groupes d'actions régionaux (GAR), lieux d'échanges des différents acteurs publics ou privés des techniques urbaines. La Métropole en est l'un des membres fondateurs avec, notamment, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Compagnie générale des eaux (aujourd'hui Véolia).

Le GRAIE rassemble des collectivités locales, des établissements publics, des grandes écoles, des laboratoires de recherche, des représentants de l'État, des sociétés de service, des entreprises et des associations.

III - Objectifs

Initialement, la gestion des eaux pluviales constituait l'un des principaux thèmes d'intervention. Aujourd'hui, le GRAIE a étendu ses missions au domaine plus global de la gestion de l'eau dans la ville.

Le GRAIE s'est confirmé au cours des années pour constituer, aujourd'hui, le support reconnu du pôle de compétences lyonnais dans le domaine de l'eau :

- il participe à la dynamique de réseaux de compétences sur l'agglomération, notamment dans les domaines de l'eau et de l'environnement,
- il favorise le développement et le rayonnement d'un pôle d'excellence lyonnais dans le domaine de la gestion de l'eau sur les plans scientifiques, techniques et économiques,
- il joue un rôle d'interface essentiel entre scientifiques et opérationnels, notamment dans le déploiement des nouvelles dynamiques structurantes de la recherche dans le domaine de l'eau,
- il fait évoluer la perception de la gestion de l'eau par les décideurs et les pratiques des acteurs de l'eau et de la ville par l'échange d'expériences et la valorisation des résultats de recherche et des technologies innovantes.

Les modes d'action du GRAIE, qui visent à mobiliser les décideurs, les praticiens et les chercheurs, sont diversifiés :

- animation de dispositifs de recherche régionaux structurants dans le domaine de l'eau et des programmes de recherche associés : OTHU, zone atelier bassin du Rhône (ZABR), observatoire des sédiments du Rhône (OSR), observatoire homme-milieu Vallée du Rhône (OHMVR), site pilote Bellecombe (SIPIBEL),
- animation de réseaux techniques thématiques régionaux avec rédaction de documents techniques, scientifiques ou de sensibilisation,
- organisation de journées d'échanges, de conférences ou séminaires régionaux et nationaux,
- organisation de conférences internationales reconnues : Novatech, I.S.Rivers, Eau et santé.

IV - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020

Au regard du programme qui avait été présenté, la Métropole a prévu, pour l'année 2020, d'attribuer une subvention de fonctionnement au profit de l'association du GRAIE d'un montant de 48 590 €.

Le versement intégral de cette subvention interviendra après réception et analyse des bilans définitifs prévus par la convention. La réalisation du programme 2020, malgré le contexte sanitaire, a été conforme au programme même si les modalités de mise en œuvre ont pu être modifiées.

Il convient de souligner, notamment, la conférence "ville perméable" réalisée avec les acteurs québécois de l'eau. Le GRAIE est un acteur important des changements de pratiques dans la gestion de l'eau qui se concrétisent par exemple par le lancement du projet "ARTISAN" à la Métropole. Ce projet vise à intensifier la mise en place de la ville perméable en sein de la Métropole, et la mise en place d'un travail de transversalité au sein de la Métropole pour améliorer la sensibilisation du territoire aux enjeux de l'eau. Le GRAIE représente un des acteurs ayant permis l'impulsion du concept de la ville perméable en France en lien avec la Métropole.

V - Programme d'actions pour l'année 2021 et plan de financement prévisionnel

Le GRAIE poursuivra, en 2021, la même logique de travail qu'en 2020.

Les actions proposées sont les suivantes :

- animations régionales (réseaux et groupes de travail, rencontres ponctuelles) autour des grandes problématiques liées à l'eau et à l'assainissement,
- animation et valorisation des dispositions de recherche,
- manifestations nationales et internationales (tenues de conférences),
- projets éditoriaux,
- réseautage (accompagnement, interventions techniques, médiation scientifique, mise en relations).

Il convient de noter plus particulièrement les actions suivantes :

- la publication de l'ouvrage "l'OTHU - 20 ans d'observation et de recherche - grands messages et acquis pour la gestion durable des eaux pluviales en ville",
- l'organisation d'une conférence "ville perméable" co-animée avec la Métropole.

En complément, l'équipe du GRAIE et le réseau d'acteurs scientifiques et techniques mobilisé seront amenés à rencontrer, une à 2 fois dans l'année, la Métropole, afin d'échanger sur les problématiques d'intérêt partagées et les contributions et éléments de réponses apportés par le collectif. Ces rencontres, organisées sous sollicitation de la Métropole, pourront porter, notamment, sur l'acculturation des nouveaux élus à certaines problématiques en lien avec les domaines de compétence du GRAIE.

Le travail réalisé par le GRAIE en 2021, dans la suite logique de ses activités historiques, a pour objectif de promouvoir les principes de la ville perméable auprès des différents acteurs de l'aménagement urbain du territoire métropolitain mais aussi plus largement sur le territoire national.

Le détail du programme, les modalités techniques et financières de réalisation des actions sont précisées dans une convention.

Au regard de ces éléments, il est proposé de renouveler le soutien financier de la Métropole au GRAIE.

Le budget global du GRAIE d'un montant de 795 157 € sera alimenté par les participations de l'ensemble des membres et partenaires.

Les subventions représentent 454 549 € fournis par les organismes suivants :

Organisme	Montant 2021 (en €)
Métropole de Lyon	48 590
agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	202 073
agence de l'eau Loire-Bretagne	24 000
Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	10 000
Région sud Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)	7 000
Région Franche Comté Bourgogne	5 000
Région Occitanie	5 000
ministère de l'environnement	53 000
ministère des affaires étrangères	2 975
direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	10 000
Département de l'Isère	4 500
fonds européens	82 411
Total	454 549

Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la participation financière de la Métropole se présente comme suit :

Charges		Produits	
Charges directes		Ressources directes	
Actions	Montants (en €)	Source de financement	Montant (en €)
achats	47 658	vente de produits	154 384
services extérieurs	7 000	subventions d'exploitation	454 549
autres services extérieurs	67 983	<i>dont Métropole</i>	<i>48 590</i>

Charges		Produits	
moyens humains	426 516	autres produits de gestion courante	171 400
		reprises sur amortissements et provisions	14 824
Charges indirectes réparties affectées au projet		Ressources propres affectées au projet	
charges fixes de fonctionnement	246 000	autofinancement	
Total des charges	795 157	Total des produits	795 157
Contributions volontaires en nature			
emplois des contributions volontaires en nature	135 200	contributions volontaires en nature	135 200
Total	135 200	Total	135 200

La subvention de 48 590 € sollicitée auprès de la Métropole pour l'année 2021 représente 6,11% du total des produits du projet.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 590 € au profit du GRAIE, pour la réalisation du programme d'actions pour 2021.

Le versement de cette subvention est encadré par une convention à conclure avec la structure bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 590 € dans le cadre des actions du programme annuel pour l'année 2021 au profit du GRAIE,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GRAIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense**, au titre de cette subvention de fonctionnement, d'un montant de 48 590 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2021 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.